

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Saussey](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8d33efc4cbcc0adea001cb91>

Date d'obtention : 2024-03-26 21:26:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontre avec la victime puis l'auteur afin de bien cerner la situation et s'assurer que nous sommes en présence d'une situation de pornographie juvénile. La trousse vise à sensibiliser et éduquer les deux parties. Elle n'empêche pas le droit à la victime de porter plainte, mais aide à réduire la réapparition de ces gestes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous n'avons pas eu le temps de faire les mises en situations (26 mars 2024)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La confiscation du cellulaire ainsi que le lien de confiance avec le jeune qui se confie (consentement libre et éclairé en lien avec le partage d'informations, sentiment de trahison, l'impact que cela peut avoir par la suite que le jeune décide de ne plus se confier sur ce type de situations).